

Prime Syndicale pour la CP 315.01 : Sabena Aerospace Safran Sabena Flight Academy

Période de référence: 01/01/2019 - 31/12/2019

Quelles sont les conditions?

- être en service ou en prépension au 31/10/2019 dans une entreprise ressortissante de la Sous-Commission Paritaire 315.01;
- être affilié à la **CGSLB** au plus tard le 01/01/2019 et avoir payé une cotisation minimale de 195 € pour l'année de référence (2019);
- Ne pas faire partie du personnel cadre.

Attestations:

Votre employeur vous fera parvenir une attestation, veuillez la renvoyer à votre secrétariat CGSLB avant le **27/02/2020**.

A mentionner sur les attestations : numéro d'affiliation & numéro de compte correct

Montant

Le montant de la prime syndicale est de **145,00 €** par an.

Paieement

Les premiers paiements seront effectués dès réception des attestations à partir du **21 janvier 2020**.

Votre Liberté Votre Voix

